ACTEUR PRAP

OBJECTIF :

- Être capable de se situer en tant qu'acteur de prévention des risques liés à l'activité physique dans son entreprise ou son établissement
- Être capable d'observer et d'analyser sa situation de travail en s'appuyant sur le fonctionnement du corps humain, afin d'identifier les différentes atteintes à la santé susceptibles d'être encourues
- Être capable de participer à la maitrise du risque dans son entreprise ou son établissement et à sa prévention
- Être capable d'être force de proposition dans l'amélioration de conditions de travail

DURÉE :

- 14,00 heures.

PUBLIC VISÉ :

Tout public
Groupe de 4 à 10

PRÉ-REQUIS :

- Aucun

CONTENU :

- La PRAP, les enjeux et les principes généraux de la prévention
- L'acteur PRAP
- Anatomie, physiologie et pathologie liées à l'activité physique
- Observation du poste de travail
- L'analyse de situation de travail et propositions d'améliorations
- Aide à la manutention et principes d'économie d'effort
- Épreuves certificatives

MODALITÉS DE RÉALISATION :

- Modalité : Présentiel.
- Pédagogie inductive, active et démonstrative
- Exposé, démonstrations par le formateur, travaux de groupe, mises en situation
- La formation sera animée par un formateur titulaire du certificat de formateur PRAP valide
- Salle de cours dédiée à la formation, ordinateur et vidéoprojecteur
- Matériel pédagogique spécifique d'apprentissage de l'ergonomie
- Un support pédagogique est remis aux participants lors de la formation
- Mise à disposition en ligne de supports pédagogiques à la suite de la formation

ÉVALUATION :

- La réussite à cette formation n'ouvre aucun droit en matière de poursuite d'étude.
- Évaluation formative tout au long de la formation, notamment sous forme d'exercices pratiques
- Une attestation de fin de formation sera délivrée à l'issue de la formation
- Le certificat d'Acteur PRAP est délivré en cas de réussite à la totalité des épreuves de certification. (ni capitalisation, ni certification partielle)
- La validité de ce certificat est fixée à deux ans et la prolongation de celle-ci est conditionnée par le suivi d'un stage « Maintien et Actualisation des Compétences » (MAC) tous les 24 mois, ainsi qu'à la réussite aux épreuves certificatives
- Un questionnaire d'évaluation « à chaud » sera remis à chaque participant et permettra de recueillir leur opinion et leur ressenti sur la formation